

Agde | Adissan | Aumes | Bessan | Castelnaud-de-Guers | Caux | Cazouls-d'Hérault | Florensac | Lézignan-la-Cèbe  
Montagnac | Néziguan-l'Evêque | Nizas | Pézenas | Pinet | Pomérols | Portiragnes | Saint-Pons-de-Mauchiens  
Saint-Thibéry | Tourbes | Vias

Saint Thibéry, le 28 octobre 2019

## Communiqué de presse

### **Dispositif Objectif Rénov : réalisez des économies d'énergie en effectuant des travaux de rénovation dans votre logement**

Avec le dispositif Objectif Rénov, l'agglo Hérault Méditerranée s'engage pour favoriser la réalisation de travaux de rénovation énergétique des logements de plus de 15 ans dans nos 20 communes.

Elle apporte aux propriétaires occupants et bailleurs toutes les informations utiles sur les aides administratives, techniques et financières existantes auxquelles ils peuvent prétendre.

- **Quels travaux sont concernés ?**

Tous les travaux permettant de réaliser des économies d'énergie sont éligibles (en respectant des critères techniques) : isolation de la toiture, des planchers, des murs, changement du système de chauffage, menuiseries, VMC...

- **Quelles aides pour les propriétaires occupants ?**

45% minimum et jusqu'à 65% sur un maximum de 20 000 € de travaux HT, se cumulant avec des primes et éco-chèque pouvant aller jusqu'à 2 000 € au total (en fonction de vos ressources).

Ces aides sont cumulables avec le Crédit d'impôt, l'éco-prêt à taux zéro et les aides des caisses de retraite.

#### **Un exemple concret :**

Mme X, propriétaire d'une maison sur 2 niveaux a pu bénéficier de ces aides, en faisant réaliser par des artisans la pose de fenêtres en double vitrage, l'isolation de la toiture et le remplacement des convecteurs électriques par une Pompe à chaleur

Le montant total de ses travaux s'élève à 22 500 €

Elle a obtenu :

- 12000 € de subventions Anah
  - 1000€ de subvention CAHM + 500 € d'éco-prime CAHM
  - 1500 € d'éco-chèque de la région Occitanie (si entreprises RGE et affiliée au dispositif de la région)
- ⇒ Soit 66% de subventions, et un reste à sa charge de 7 500 €

**Ces travaux lui permettent aujourd'hui un gain énergétique de 36% et d'économiser 422 € par an sur ses factures d'énergie.**

- **Quelles aides pour les propriétaires bailleurs ?**

Jusqu'à 45 % de subventions de l'Anah, sur des travaux plafonnés, selon l'état de dégradation du logement et le type de loyer pratiqué (social, intermédiaire, très social) + des primes de l'Anah, de l'Agglo et de certaines communes pouvant aller jusqu'à 4 250 €/logement

Ce dispositif vous permet également de défiscaliser entre 50 et 70% voire 85% (en cas de gestion par une agence immobilière sociale qui vous apporte des garanties) de vos revenus locatifs en fonction de votre commune et du mode de gestion que vous choisirez.

En contrepartie, vous vous engagez à conventionner votre logement (non meublé) pendant 9 ans minimum, et à ne pas dépasser le plafond de loyer mensuel fixé par l'Anah, à des ménages disposant de revenus plafonnés.



L'agglo Hérault Méditerranée est pilote de ce dispositif aux côtés de l'Anah (l'Agence Nationale de l'Habitat), de la région Occitanie (Eco-Chèque), des communes et des caisses de retraites.

**Contact : service habitat 04 67 21 31 30**